

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

### ORDRE DU JOUR

---

**DATE :** 14 avril 2020  
**HEURE :** 20 h  
**LIEU :** Séance tenue à huis clos  
Participation des élus par tout moyen de communication

---

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Questions de l'auditoire (sans objet compte tenu qu'il s'agit d'une séance à huis clos)
  - 3.1.
  - 3.2.
  - 3.3.
4. Correspondances
  - 4.1.
  - 4.2.
  - 4.3.
- 5. GREFFE**
  - 5.1. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures tenue le 9 mars 2020 à 19 h 45
  - 5.2. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020 à 20 h
  - 5.3. Affaires découlant des procès-verbaux
  - 5.4. Avis de motion et présentation du projet du règlement numéro 1784-2020, amendant le règlement numéro 1765-2019, décrétant la tarification pour les activités, biens et services, de façon à modifier les annexes A et F, soit celles pour les services offerts et les activités organisées par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, l'annexe H, soit celle pour la délivrance de certains permis et attestations et pour le service de photocopies, ainsi que l'annexe J, soit la liste des organismes
  - 5.5. Prolongation de l'entente pour services professionnels avec la firme *Sylvain, Parent, Gobeil, Simard partie intégrante de Beauvais, Truchon s.e.n.c.r.l.* à titre de procureur de la Ville devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie jusqu'au 19 juin 2020
  - 5.6.
  - 5.7.
- 6. FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 6.1. Acceptation des comptes pour la période du 9 mars au 13 avril 2020
  - 6.2. Emprunt par obligations au montant de 2 477 000, \$ qui sera réalisé le 27 avril 2020 :
    - 6.2.1. Adoption du procès-verbal incluant l'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
    - 6.2.2. Résolution de concordance et de courte échéance
    - 6.2.3. Acceptation du tableau d'amortissement combiné des règlements

- 6.3.
- 6.4.

## 7. URBANISME

- 7.1. Résolution acceptant ou refusant les dérogations mineures suivantes, soit :
  - 7.1.1. Propriété sise au 1458 route du Président-Kennedy Nord  
Lot : 5 198 895 du Cadastre du Québec  
Dérogation : Reconnaître la marge de recul latérale du bâtiment construit en 1972 à 0,56 mètre au lieu d'un minimum de 0,76 mètre, tel qu'exigé au règlement de l'époque (permis no 244 émis en date du 26 septembre 1972)
  - 7.1.2. Propriété sise au 510 route Cameron (intersection de la route Cameron et de la 1<sup>re</sup> rue du Parc-Industriel)  
Lot : 6 326 133 du Cadastre du Québec  
Dérogations : Permettre, pour la construction d'un centre commercial, ❶ que l'immeuble n'aie pas sa façade sur la voie publique contrairement à ce qui est stipulé à l'article 14.4 qui exige que tout nouveau bâtiment principal situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation doit avoir façade sur une voie publique ou privée, ❷ que le pourcentage de maçonnerie en façade de l'immeuble soit de 16% au lieu de 50%, tel qu'exigé à l'article 14.1.1 du règlement de zonage numéro 1391-2007 pour la zone 224 et ❸ permettre l'installation de deux (2) enseignes sur la façade de la route Cameron et cinq (5) enseignes sur la façade ouest du bâtiment (côté stationnement en direction du boulevard Vachon Nord) au lieu d'une enseigne par locataire par rue, tel qu'autorisé à l'article 14.2.4.2 du règlement de zonage numéro 1391-2007
- 7.2. Résolution autorisant la publication d'un avis pour permettre aux personnes intéressées de se faire entendre en transmettant des questions ou observations relativement à trois (3) demandes de dérogations mineures, soit :
  - 7.2.1. Propriété sise au 1093 boulevard Vachon Nord  
Lot : 3 253 668 du Cadastre du Québec  
Dérogations : Permettre, pour la construction de deux (2) terrasses temporaires, ❶ que l'empiètement en cour avant de la terrasse bornant la route Chassé soit de 7,44 mètres au lieu d'un maximum permis de 4,57 mètres, tel qu'autorisé à l'article 17.6.2 du règlement de zonage numéro 1391-2007 et ❷ que l'allée de circulation, en cour avant bornant le boulevard Vachon Nord, soit de 6,30 mètres au lieu d'un minimum permis de 7,0 mètres, tel qu'autorisé à l'article 9.7b) du règlement de zonage numéro 1391-2007
  - 7.2.2. Propriété sise au 365 rue Bellevue  
Lot : 2 962 037 du Cadastre du Québec  
Dérogation : Reconnaître, pour la résidence construite en 1972, que la marge de recul latérale soit de 1,26 mètre au lieu d'un minimum de 1,98 mètre, tel qu'exigé au règlement de l'époque
  - 7.2.3. Propriété projetée au 1479 route du Président-Kennedy Nord  
Lot : 3 969 746 Ptie du Cadastre du Québec  
Dérogation : Permettre que le frontage d'un nouveau lot à bâtir soit de 6,10 mètres au lieu d'un minimum de 18,0 mètres, tel qu'exigé à l'article 4.4.4a) du règlement de lotissement numéro 1392-2007
- 7.3. Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (décret n° 403-2019) / engagement de la Ville visant l'acquisition de propriétés et nomination de notaires
  - 7.3.1. Mandat au notaire Me Pierre Blouin
    - 7.3.1.1. Propriété sise au 147 rue Notre-Dame Nord (lot 2 960 920 du Cadastre du Québec)
    - 7.3.1.2. Propriété sise au 1257 rue Notre-Dame Nord (lot 3 252 596 du Cadastre du Québec)
  - 7.3.2. Mandat à la firme de notaires Vachon Breton
    - 7.3.2.1. Propriété sise au 299 avenue Sainte-Anne (lot 2 960 908 du Cadastre du Québec)
    - 7.3.2.2. Propriété sise au 395 avenue Rose-Anna-Giroux (lot 2 961 150 du Cadastre du Québec)
  - 7.3.3. Mandat à la firme de notaires Vachon & Associés
    - 7.3.3.1. Propriété sise au 244 rue Notre-Dame Sud (lots 2 960 779 et 3 347 674 du Cadastre du Québec)
    - 7.3.3.2. Propriété sise aux 193-197 avenue du Pont (lot 2 960 674 du Cadastre du Québec)

- 7.4. Projet de construction et d'affichage pour un immeuble sis sur le lot 6 326 133 (510 route Cameron) et situé à l'intérieur du PIIA dans une partie de la route Cameron, de la 1<sup>re</sup> rue du Parc-Industriel, de la 2<sup>e</sup> rue du Parc-Industriel et sur une partie du boulevard Vachon Nord, de la route Cameron jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Seigneurie
- 7.5. CPTAQ / Hamel Construction (Ferme Charlin inc.)
- 7.6. CPTAQ / Hamel Construction (Ferme Val Chaudière inc.)
- 7.7.
- 7.8.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1. Acceptation des soumissions pour l'acquisition d'une (1) camionnette pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 8.2. Contrat de location avec *Pro-Sport inc.* pour l'opération d'une boutique de sport et d'aiguisage de patins au Centre Caztel / résolution accordant un crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020 en raison de la fermeture du Centre Caztel (Covid-19)
- 8.3. Relocalisation du transformateur du Centre Récréatif à la Grande Place du centre-ville / autorisation de financement et de réalisation des travaux
- 8.4. Signatures de contrats d'entretien pour la période estivale 2020 :
  - 8.4.1. Diamond du terrain de baseball du Stade Julien-Faucher
  - 8.4.2. Gazon (fertilisation, aération, ensemencement et tonte) de la piste d'athlétisme de la Cité Sainte-Marie (secteur PBV)
  - 8.4.3. Gazon (fertilisation, aération et tonte) du Stade Julien-Faucher
- 8.5. Fête Nationale, édition 2020
  - 8.5.1. Signatures d'un protocole d'entente avec *Ovascène* pour l'organisation du volet spectacles
  - 8.5.2. Partenariat avec l'Association des pompiers de Sainte-Marie
  - 8.5.3. Signatures d'une entente tripartite avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et la Polyvalente Benoît-Vachon pour l'utilisation de la cour de la PBV pour le lancement des feux d'artifice
  - 8.5.4. Contrat de service pour le déploiement des feux d'artifice incluant la fourniture du matériel pyrotechnique
- 8.6. Embauche de personnel / Programmes Camp de jour, Service de garde et Parc-O-Lol 2020 (liste révisée)
- 8.7. Reconnaissance de l'organisme « *Résidence de réadaptation en communauté (RRC) Le Versant* » en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes*
- 8.8. Officialisation de la nomination d'une bénévole émérite oeuvrant au sein de l'organisme *Les Danseurs de Sainte-Marie inc.*
- 8.9. Signatures d'un protocole d'entente avec *Destination Beauce* pour la période débutant à la date de signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2021
- 8.10. Aide financière / Club Kiwanis de Ste-Marie de Beauce inc.
- 8.11.
- 8.12.

## **9. INGÉNIERIE**

- 9.1. Signatures d'un bail de location du terrain de l'écocentre régional de la Nouvelle-Beauce sis au 1690 boulevard Vachon Nord avec *GFL Environmental* (remplacement de la résolution numéro 2020-03-239)
- 9.2. Acceptation des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie des sols et matériaux pour l'année 2020
- 9.3. Travaux de construction sur un terrain ayant servi de lieu d'élimination de matières résiduelles (lot 5 924 038 du Cadastre du Québec) / demande de certificat d'autorisation (article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)
- 9.4.
- 9.5.

## **10. TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1. Acceptation des soumissions pour le nettoyage des conduites d'égouts sanitaire et pluvial pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2022
- 10.2. Acceptation des soumissions pour le lignage de démarcation routière pour l'année 2020
- 10.3. Fourniture d'abat-poussière pour les surfaces non pavées sur le territoire de la Ville pour l'année 2020
- 10.4. Surverse boulevard Vachon Nord / autorisation de financement et de réalisation des travaux
- 10.5. Acquisition d'un semoir simple pour le Service des travaux publics
- 10.6. Achat de semence pour la végétalisation des terrains vacants
- 10.7.
- 10.8.

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE**

- 11.1. Changement de statut d'un pompier réserviste et d'un pompier à temps partiel
- 11.2.
- 11.3.

## **12. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 12.1. Signatures d'un bail de location avec *Fabrication Beauce-Atlas inc.* concernant la location d'une partie du terrain (lot 5 924 044) pour l'entreposage de produits d'acier pour une période indéterminée débutant rétroactivement le 1<sup>er</sup> avril 2020
  - 12.2. Signatures d'un bail de location avec *Béton Bolduc inc.* concernant la location d'une partie du terrain (lot 5 924 043) pour l'entreposage de produits de béton pour une période indéterminée débutant rétroactivement le 1<sup>er</sup> avril 2020
  - 12.3. Ratification de dépenses liées à l'achat d'équipements informatiques financés à même le fonds de roulement
  - 12.4. Attribution du poste d'agent de bureau au Service des travaux publics
  - 12.5. Attribution du poste de secrétaire au Service de l'urbanisme
  - 12.6. Résolution annulant le taux d'intérêt pour la période du 15 avril 2020 au 31 octobre 2020 (modification de la résolution numéro 2019-12-1042)
  - 12.7.
  - 12.8.
  - 12.9.
  - 12.10.
13. Dépôt de documents :
- 13.1. Procès-verbal de correction – 10 mars 2020
  - 13.2. Procès-verbal de correction – 6 avril 2020
  - 13.3.
14. Questions de l'auditoire
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

/CF